



96^e année, no 276

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

www.cyberpresse.ca

« ILS NE SAVENT PAS DE QUOI ILS PARLENT! »

La soeur d'André Bergeron déplore les propos des chefs sur le suicide assisté



Isabelle Pion

isabelle.pion@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

« Ils ne savent pas de quoi ils parlent! »

Noëlla Bergeron regardait le

débat télévisé, mardi soir, lorsque les chefs des quatre principaux partis ont abordé la question du suicide assisté.

Mme Bergeron est une aidante naturelle qui s'occupe de son mari, atteint d'une maladie dégénérative. Elle est également la soeur d'André Bergeron, qui aurait tenté d'asphyxier sa conjointe, Marielle Houle, afin de mettre fin à ses souffrances causées par l'ataxie de Friedreich.

Lorsqu'on a demandé aux chefs ce

qu'ils feraient si un proche gravement malade souhaitait mourir, le premier ministre Paul Martin a soutenu qu'il ne pourrait jamais commettre un tel geste, et qu'il fallait miser sur les soins palliatifs.

Le bloquiste Gilles Duceppe a rappelé que la députée Francine Lalonde avait déposé un projet de loi sur le suicide assisté, tandis que le néo-démocrate Jack Layton a proposé une discussion nationale sur cette question. Pour sa part, le chef

du Parti conservateur Stephen Harper a répondu que son gouvernement ne donnerait jamais le pouvoir de tuer les gens. Par contre, ses députés pourraient voter librement sur cette question.

« Je pense qu'ils en sont encore aux pourparlers! En soins palliatifs, c'est du court terme. Il n'y en a pas aucun qui a parlé de soutien aux proches soignants ou de soins à long terme », explique celle

Voir **Ils ne savent pas...** en page A2

Chasse et pêche

Domtar campe sur ses positions

La moitié des clubs ont déjà accepté les hausses de tarif

Luc Larochelle
SHERBROOKE

La compagnie Domtar est ouverte à revoir certaines particularités avec des clubs locataires de ses propriétés forestières mais pas question de reculer sur les hausses de tarifs. La moitié des 76 associations visées par cette négociation en Estrie et en Beauce ont déjà accepté de payer les sommes réclamées.

Domtar applique à compter de cette année une majoration importante des prix de location des 162 500 hectares qu'elle possède en Estrie, espaces verts utilisés à des fins récréatives, principalement pour la chasse et la pêche. Sur trois ans, la hausse représente une inflation variant entre 300 et 400 pour cent.

« Certains clubs nous ont demandé un étalement sur une période plus longue que trois ans, nous n'avons pas encore statué là-dessus. Nous avons revu des conditions dans certains baux en réponse à des arguments spécifiques soulevés par des associations. Mais si vous me demandez si la nouvelle tarification est maintenue, la réponse est oui. Elle est là pour rester », a déclaré à *La Tribune* hier le porte-parole de Domtar, Patrice Léger-Bourgoin.

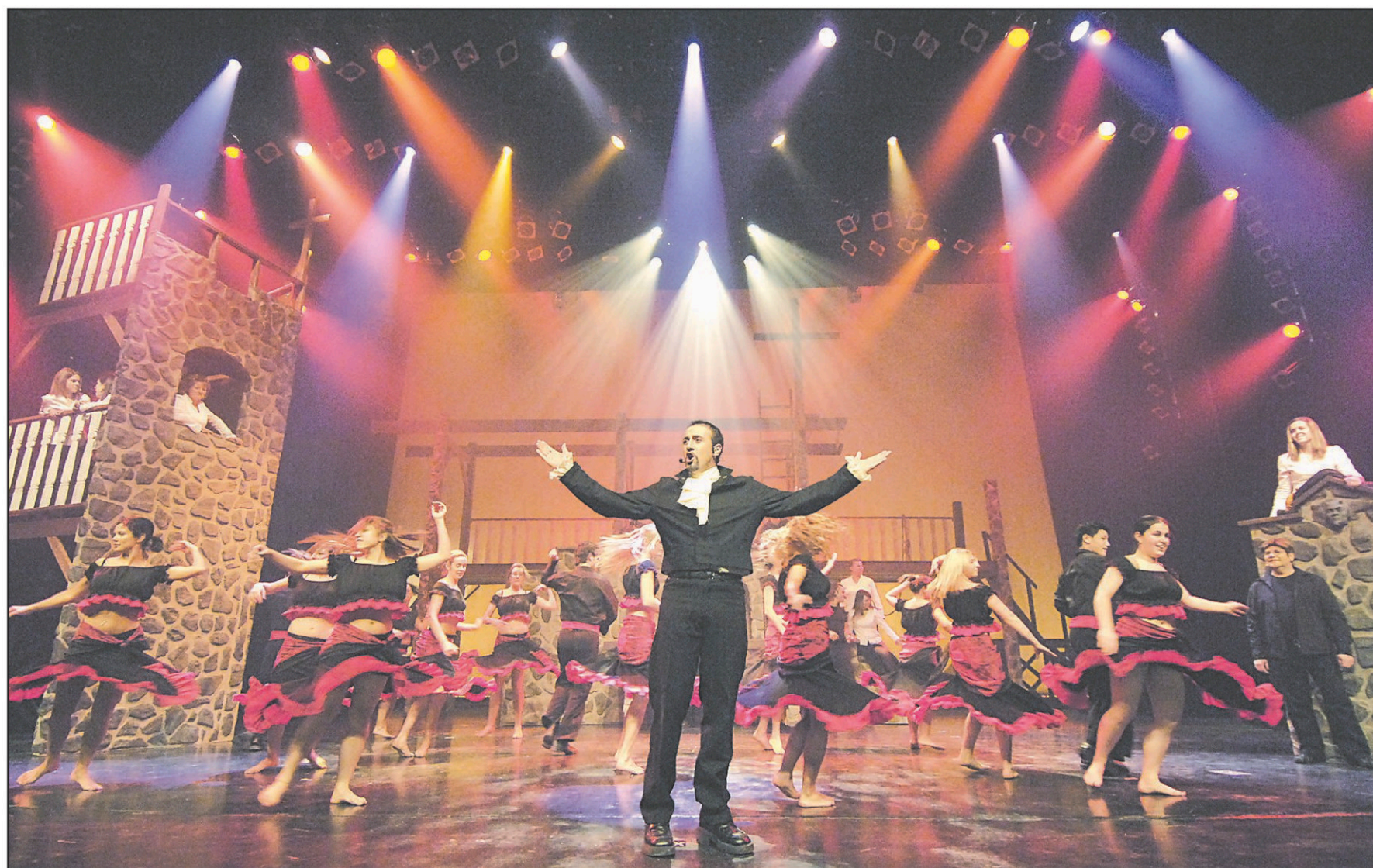
Les représentants d'une quarantaine de clubs se sont réunis dimanche soir à Sherbrooke avec l'objectif de développer une stratégie commune afin d'accroître leur pouvoir de représentation auprès de la compagnie. Domtar refuse la négociation collective.

« Ce n'est pas possible. Il y a trop de variantes d'un club à l'autre et les représentants des associations sont les premiers à le reconnaître. Tout comme plusieurs ont convenu qu'il ne s'agissait pas d'une hausse excessive. Certains autres propriétaires privés louant leurs terres pour la chasse ou la pêche majeure régulièrement leur tarif, pas nous. Et il n'est pas de notre intention d'exiger un autre rattrapage à l'expiration des contrats, dans trois ans », assure M. Léger-Bourgoin.

Ce dernier nie par ailleurs que

Voir **Domtar campe** en page A2

De Juliette à Don Juan - Lever de rideau!



Imacom, Jocelyn Riendeau

Après des mois d'efforts, une quarantaine de chanteurs, danseurs et figurants de la revue musicale *De Juliette à Don Juan* retenaient leur souffle, hier, lors d'une ultime répétition, à la veille de l'avant-première médiatique ce soir au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Le metteur en scène de la production, Stéphane Baillargeon, promet un spectacle à grand déploiement et au genre unique. UN TEXTE À LIRE EN D5.

La SAQ baissera le prix des vins européens

Jacques Benoit
MONTRÉAL

La SAQ a annoncé hier soir à *La Presse* qu'elle allait baisser d'environ 8 % le prix de 590 vins européens à compter du 1er février prochain.

Cette annonce survient au moment où *La Presse* menait une enquête sur la fixation des prix des vins négociés en euros.

En effet, selon nos informations, peu avant Noël, la SAQ a invité une centaine de ses fournisseurs à hausser de façon importante leurs prix de gros afin de contrer l'impact sur son chiffre d'affaires

de la hausse du dollar canadien face à l'euro. La majorité des fournisseurs ont repoussé cette offre, préférant voir le prix de détail de leurs produits baisser.

« Mes fournisseurs me disent tous : on a la chance de se rattraper vis-à-vis de la concurrence (NDLR: surtout l'Australie et l'Amérique du Sud), on ne manquera pas cette chance-là », note le président d'une agence qui représente au Québec plusieurs dizaines de fournisseurs. Comme tous les autres interlocuteurs de *La Presse*, celui-ci a requis l'anonymat.

Tous les fournisseurs étrangers de vins et de spiritueux ont au Québec un représentant qui s'occupe de leurs inté-

rêts, traite en leur nom avec la SAQ, fait la promotion de leurs produits, etc. On compte une cinquantaine de ces agences au Québec.

D'après les propositions, faites par téléphone, la SAQ était prête à accepter des hausses des prix de gros pouvant aller jusqu'à 12% ou même 15 %, et ce en dépit du fait que la politique officielle de la société d'État consistait à limiter les hausses à 5 %, en 2006.

En contrepartie, la société d'État demandait à ses fournisseurs de lui verser une ristourne de 2,5 %, présentée comme un « rabais volume » sur le nouveau prix de gros.

Pendant les Fêtes, la société d'État a vigoureusement nié avoir incité ses fournisseurs à adopter de telles hausses.

Mais plusieurs représentants d'agences joints par *La Presse* et des fournisseurs européens affirment le contraire. Selon eux, c'est pour éviter une baisse importante des prix de détail (jusqu'à 13 % environ), qui aurait entraîné une diminution de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité, que la SAQ a invité une centaine de fournisseurs à augmenter leurs prix de gros.

« Le 23 décembre, raconte le directeur

Voir **Baisse des prix** en page A2

MÉTÉO

Pluie passagère Max.: 4 Min.: -2
Lever du soleil: 7h24 Coucher: 16h26

INDEX

Ann. class.C6	Le mondeB2
ArtsD5	LoterieA5
DécèsC7	MétéoC6
Éphémérides...C5	Mots croisés ..C5
GenreD1	OpinionsA6
HoroscopeC5	SportsC1

Le couperet tombe chez Denim Swift à Drummondville

Après avoir mis à pied 600 travailleurs en 2004, l'usine Denim Swift, de Drummondville, rendra finalement l'âme au printemps. La direction a annoncé hier la fermeture prochaine et définitive de l'usine le 8 avril, ce qui entraînera la mise à pied de 155 employés permanents et de 13 cadres. À LIRE EN B4.

La Tribune est **100% RECYCLABLE!**

L'ACCORD HYBRIDE, la plus puissante, la plus spacieuse!

Seulement **33 995 \$*** ou **399 \$/48 mois***
255 chevaux, 0-100 km en 6,9 sec. • 5,7 l/km, 48 m/gallon

Modèle 2005, T.T.P. en sus, 3 995 \$ de comptant en location.

HONDA
Sherbrooke Honda
2615, rue King Ouest 566-5322
www.sherbrookehonda.com



Mon clin d'œil
Stéphane Laporte

«Ça veut-tu dire qu'il va falloir que je quitte ma job?»
- un candidat conservateur qui ne pensait pas être élu

La Tribune	
Division de Les Journaux Trans-Canada (1996) inc. Édité et imprimé au 1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8 www.cyberpresse.ca	
PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE Louise Boisvert	DIRECTEUR FINANCES ET ADMINISTRATION Yvon Gauvin
RÉDACTION (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	PUBLICITÉ (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier	DIRECTRICE Suzanne-Marie Landry ADJOINTS Alain LeClerc Sophie Thibaut
DIRECTEUR DE L'INFORMATION Louis-Éric Allard	ANNONCES CLASSÉES (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482 Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
ADJOINTE AU DIRECTEUR DE L'INFORMATION Jacynthe Nadeau	ABONNEMENT ET TIRAGE (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955 DIRECTEUR André Custeau ADJOINT Serge Nadeau
PRODUCTION ET INFORMATIQUE DIRECTEUR René Béliveau ADJOINTS André Roberge Steeve Rancourt Stéphane Garant	

À LIRE DEMAIN

Justice

Pierre Trottier commente la sentence contre le chauffard qui a tué son fils

La SAQ baissera des prix
Suite de la page A1

export d'une société de Bordeaux, j'ai eu un appel de la SAQ. On m'a dit: voilà, nous allons bientôt procéder à un ajustement des taux de change qui va conduire à une baisse entre 10 et 13 % des prix en rayon. Et, donc, est-ce que ça vous intéresse, de manière exceptionnelle, d'augmenter vos prix de 10 % sur lequel vous nous rétrocéderiez 2,5% en échange sur le nouveau prix départ chai (...). Il disait que c'était pour rester plus ou moins au même prix de détail. Il m'a demandé une réponse pour au plus tard le 30 décembre (...). J'en ai discuté avec mon agent et j'ai refusé leur proposition.»

Des 12 agences contactées par La Presse, 11 ont conseillé à leurs fournisseurs de rejeter la proposition de la SAQ. «J'ai dit à mon fournisseur : ne tombez pas dans ce piège!» raconte un agent.

Normalement, la société d'État révisé tous les trimestres le taux dit standard qu'elle utilise pour le calcul de ses prix de détail, mais elle l'a maintenu au même niveau depuis la mi-juin, soit à 1,6274\$, malgré la baisse de plus de 15 % de l'euro vis-à-vis du dollar en 2005.

Depuis le 6 janvier, ce taux, très élevé par rapport au coût réel de l'euro, a été ramené à 1,3945\$. «La SAQ ne pouvait plus tenir, souligne un agent, les Européens sont désavantagés, il fallait qu'elle bouge.»

Si le nouveau taux est appliqué sur les prix de gros actuels, il entraînera donc à partir du 1er février une diminution importante des prix de détail des produits courants facturés à la SAQ en euros. (La Presse)

Ils ne savent pas de quoi ils parlent!
Suite de la page A1

qui doit maintenant être opérée pour une tumeur au cerveau.

Quant au projet de loi déposé par le Bloc, elle soutient qu'il ne comporte rien pour les malades et leurs proches. Et avant de déposer un projet de loi sur le suicide assisté, les politiciens devraient s'attarder au soutien à domicile, aux personnes malades et à leurs proches.

«Ces gens-là, ce qu'ils veulent, c'est de mourir avec dignité. Mon mari ne voudrait pas vivre dans un établissement de santé, être gavé ou être changé de couches: il voudrait mourir. Je pense que les personnes ne veulent pas mourir. Mais plutôt que de vivre ça, elles aiment mieux mourir.»

Elle estime que beaucoup de personnes pourraient continuer à vivre chez elles si leur famille recevait le support nécessaire.

Elle soutient également qu'on ne peut prolonger la vie indéfiniment, et qu'on pourrait prévenir toute forme d'acharnement thérapeutique grâce à une loi.

Programmes d'aide illogiques

Afin de ne pas nuire au processus judiciaire en cours, Noëlla Bergeron a préféré ne pas revenir sur la mort de sa belle-soeur. Actuellement, le ministère public attend toujours des instructions du procureur général sur la façon de traiter ce dossier. La cause doit revenir en cour le 26 janvier.

«Le phénomène d'aide au suicide n'arrive pas par hasard dans la vie de quelqu'un. Ce n'est pas parce qu'on a posé le geste qu'on a voulu le faire», souligne-t-elle toutefois. Mme Bergeron avait déjà demandé publiquement que les accusations contre son frère soient retirées compte tenu des circonstances.



Noëlla Bergeron

Comme aidante naturelle, Noëlla Bergeron dit vivre des illogismes régulièrement. Par exemple, si elle réduit ses heures de travail, les heures accordées pour l'aide à domicile seront diminuées. Elle reçoit un coup de pouce pour les repas et le ménage, alors que des services de tonte de pelouse et de déneigement lui seraient plus bénéfiques en raison de ses problèmes cardiaques.

«Si tu ne l'as pas vécu...»

«Plus la personne devient à ta charge physiquement et financièrement, moins le système s'implique.»

«Les politiciens disent que c'est une question difficile. Pour moi, ce sont des conditions difficiles qui font qu'ils ont à répondre à une question difficile. Si tu ne l'as pas vécu ou que tu ne l'es pas intéressé à la question de façon sérieuse, tu ne devrais même pas en parler (...). C'est de jouer au saint homme que de dire: "Moi, mes valeurs ne me permettraient pas d'aider une personne à mourir"».

Domtar campe sur ses positions
Suite de la page A1

la compagnie ait voulu imposer un bâillon aux clubs afin de préserver son image corporative.

«Nous l'avons dit dès le départ et c'est sur quoi nous avons insisté auprès des représentants de clubs: ce type de négociation ne peut se faire sur la place publique. Mais il était faux de véhiculer que nous avons imposé la loi du silence.»

Selon M. Léger-Bourgoin, il n'est pas plus plausible d'associer la spectaculaire hausse de tarifs imposée aux chasseurs et aux pêcheurs de la région à l'amende de 12,5 millions infligée cette semaine à Domtar par le Bureau de la concurrence.

«C'est un lien simpliste. Le bilan global de l'industrie papetière montre qu'une usine a cessé ses opérations au Canada, de manière définitive ou pour une période temporaire, pratiquement chaque semaine en 2005. Les raisons financières invoquées pour mettre fin à la générosité du passé sont sérieuses.»

La chronique du Coureur des bois - C2

Quand **JEUNESSE** *s'en mêle*

Brochet ou sardine?

Mélanie Noël
melanie.noel@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Un bassin plus grand assure-t-il une meilleure pêche? Un hameçon doré garantit-il des prises de qualité supérieure? Selon les candidats repêchés par la télé-réalité, les deux questions valent une réponse affirmative.

Cette semaine, commençait la version américaine de *The Bachelor*. Cette version est la première à se dérouler à l'extérieur du territoire de l'oncle Sam, dans la ville la plus romantique de la planète, j'ai nommé Paris.

Travis, l'urgentologue de 33 ans de Nashville, Tennessee, n'a rien à voir avec l'homme d'affaires «prospère» de 36 ans déniché dans le sous-sol de la maison d'une amie, à Saint-Bruno. Le «château» de Senneville loué par la production québécoise n'a rien à voir non plus avec le majestueux château français datant du 14e siècle. Autre différence: aucune des candidates invitées en France ne semble douter des atouts du célibataire dont elles s'arracheront l'attention au cours des prochaines semaines. Le fruit suscite déjà leur passion. Elles espèrent conquérir l'homme de leurs rêves. Mais faute de rose, elles seront graduellement *rechipées* de l'autre côté de l'océan. Pour le meilleur ou pour le pire, le concept le veut ainsi.

Les 25 candidates n'ont rien à envier physiquement aux *top modèles* et Miss univers de ce monde. Pour ce qui est de la «dureté de leur mental», comme dirait Marc Messier dans *Les Boys*, ça reste à voir. Parmi les critères utilisés pour décrire l'homme de leur vie, ceux qui reviennent le plus souvent sont: grand, fort et foncé.

Dès le premier épisode, on a eu droit à une scène assez pathétique. Lors de sa première conversation avec le Bachelor, une candidate docteur de profession - qui pensait avoir une longueur d'avance sur les autres candidates étant donné leur intérêt commun pour la médecine - a déclaré que ses ovaires étaient prêts à entrer dans leur phase reproductive et qu'elle espérait qu'il soit disposé à l'aider à arriver à ses fins. Romantique, vous dites?

Au Québec, celui à qui on a reproché, l'automne dernier, d'avoir une élocution parfois empatée, d'être froid ou simplement terne, s'est défendu. «C'est pas évident d'être naturel avec un Kodak et 25 filles que tu ne connais pas», expliquait Éric. Je le comprends, ce ne doit pas être évident de se faire filmer sans arrêt. Mais pourquoi décider de s'imposer une telle situation? En plus, l'expérience québécoise de la télé-réalité a prouvé que ceux qui le faisaient pour donner un coup de pouce à leur carrière artistique, n'obtenaient pas le résultat escompté. Bien sûr, il y a Mélanie Leclair - la «bitch» de *Loft Story* - qui a décroché un rôle dans la très recherchée émission *Des gens pas ordinaires* à Musimax... (*sarcasme!*)

Je n'ai pas eu l'endurance «intellectuelle» nécessaire pour suivre la série québécoise. Fait inquiétant: je n'ai pas eu le coeur de fermer la télé lors du premier épisode américano-parisien haut en couleur et élevé en budget. Les Américains ont le sens du spectacle, ça c'est certain! La chaîne de télévision ABC offre peut-être un meilleur coaching que TQS? Pour éviter que ça ne se reproduise, je crois que je vais être obligée de m'inscrire à un cours de marquée ou dans une ligue de hockey.

Mais j'avoue en terminant que, sous l'effet d'une longue séance de torture, si je devais choisir, j'irais jaser avec Travis au sommet de la tour Eiffel plutôt que de parler moto avec Éric. Mais Travis ou Éric? Brochet ou sardine? Ça reste des poissons.

SOLDES ACTUELS

DES RABAIS DE 50% À 75%
SUR LES ESSENTIELS MASCULINS ET LES FAVORIS PURE MODE DE L'AUTOMNE 2005

LE 31

ÉPARGNEZ 64% VESTONS LAINE ET CACHEMIRE 69.⁹⁵ RÉG. 195.00	ÉPARGNEZ JUSQU'À 65% PANTALONS CLASSE AFFAIRES 49.⁹⁵ RÉG. JUSQU'À 145.00	ÉPARGNEZ JUSQU'À 57% PULLS LAINE MÉRINOS ITALIENNE 39.⁹⁵ RÉG. JUSQU'À 95.00
ÉPARGNEZ JUSQU'À 75% CHEMISES DESIGNERS CLASSE AFFAIRES 39.⁹⁵ RÉG. JUSQU'À 175.00	ÉPARGNEZ 68% CRAVATES COLLECTIONS 39.⁹⁵ RÉG. 125.00	ÉPARGNEZ 66% CHEMISES TOUCHER SUÈDE 19.⁹⁹ RÉG. 59.00
ÉPARGNEZ 67% PARKAS EXPÉDITION DUVET ET PLUMES 59.⁹⁵ RÉG. 185.00	ÉPARGNEZ JUSQU'À 69% CHAPSKA FAÇON FOURRURE 29.⁹⁵ RÉG. JUSQU'À 98.00	ÉPARGNEZ JUSQU'À 60% PANTALONS SPORT VARIÉS 19.⁹⁹ RÉG. JUSQU'À 49.95
ÉPARGNEZ 50% LE PULL RAGLAN BICOLORE 19.⁹⁹ RÉG. 39.95	ÉPARGNEZ 50% GANTS EN CUIR DE CHEVREUIL 19.⁹⁹ RÉG. 40.00	ÉPARGNEZ JUSQU'À 60% CHEMISES À CARREAUX ET À RAYURES 19.⁹⁹ RÉG. JUSQU'À 50.00

simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS!

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



Mario Goupil

Bien joué, M. le juge!

Si tous les juges avaient la colonne vertébrale de Michel Beauchemin, de la Cour du Québec, on vivrait certainement dans un monde plus sécuritaire.

Parce que la surveillance des détenus qui purgent une peine d'emprisonnement dans la collectivité sera réduite de 40 pour cent d'ici au 31 mars, et ce en raison de nouvelles compressions dans le monde correctionnel québécois, le juge Beauchemin a décidé qu'il n'imposerait plus une seule peine avec un sursis d'ici là.

Les avocats de la défense auront beau ruer dans les brancards, le juge Beauchemin apparaît tout à fait justifié d'agir de la sorte.

En fait, le juge sherbrookoise semble vouloir faire comprendre que ce n'est pas le bonheur des prisonniers qui prime, mais le bien-être de la population. Espérons maintenant que d'autres magistrats emboîteront le pas pour faire comprendre à notre bon gouvernement qu'on ne joue pas impunément avec la sécurité des gens.

La prison de la rue Talbot risque bien sûr de déborder si tous les petits truands sont envoyés derrière les barreaux, mais je propose, le cas échéant, que l'on utilise au besoin l'ancien pénitencier de la rue Winter jusqu'au 31 mars.

Un bref séjour dans la vieille prison abandonnée s'avérerait sans aucun doute fort dissuasif...

Bien joué, monsieur le juge!

Absence motivée

Hier midi, à l'épicerie. Une dame me regarde, hésite un moment, puis s'avance en me faisant remarquer amicalement que je n'avais pas de chronique dans l'édition du matin.

- Vous avez pourtant l'habitude d'être fidèle au poste le mercredi, non?
- C'est à cause de la varicelle, madame. Désolé...

À la vitesse qu'elle s'est poussée dans l'allée voisine, la lectrice a peut-être cru que c'est moi qui en étais affligé. J'ai passé l'âge, voyons, chère dame. La varicelle, ce n'est pas pour les grands-papas, mais pour toutes les petites Camille du monde. Malheureusement.

Voilà, vous savez maintenant pourquoi je n'étais pas là. Je me suis absenté pour aller prendre soin de ma petite-fille, et du même coup donner un peu de répit à papa et maman, qui ont même pu aller au boulot. Qui sait, cela aura peut-être également permis d'éviter une contamination chez tous les petits amis de la garderie.

Je ne saurais dire si cette journée a pu être d'un certain réconfort pour la plus belle - même avec des boutons - et la plus gentille des petites-filles du monde, mais je peux vous assurer que son grand-père, lui, s'est fait grand bien.

Au coeur et à l'âme.

Parlant de boutons

À défaut de la varicelle, j'ai quand même attrapé des boutons sur le chemin du retour à la maison.

Et vous savez de quelle façon?

En écoutant le débat télévisé des chefs qui était aussi présenté à la radio.

On avait annoncé que ce second débat allait être présenté en français, mais comme je ne comprenais à peu près rien au charabia de Martin, Harper et Clayton, j'ai changé de poste en me disant que j'étais probablement trompé de soir...

Question en passant

Question, juste comme ça, en passant: David Price et Diane Saint-Jacques pourraient-ils être tentés de changer de camp une autre fois et redevenir «bleus» si jamais ils sont élus?

Anguille sous roche?

Je vous rassure tout de suite, ma deuxième question n'a rien à voir avec la politique.

Alors, est-ce qu'on pourrait nous expliquer comment il se fait que, plus de quatre mois après que le scandale ait éclaté au grand jour, aucune accusation criminelle n'ait encore été portée contre Vincent Lacroix?

Le Magogois fut pourtant pointé du doigt par l'Autorité des marchés financiers qui l'accuse d'avoir détourné 130 millions \$ appartenant à 9200 petits investisseurs. Ce qui n'est pas rien, avouons-le.

Le mobilier du bureau-chef de Norbourg, à Montréal, a beau avoir été vendu à l'encan - quelqu'un a même payé 500 \$ pour le fauteuil du président - rien n'indique que des accusations formelles pourraient être bientôt portées contre Vincent Lacroix.

Y aurait-il anguille sous roche?

mgoupil@latribune.qc.ca

Une contravention collective de 8360 \$ pour les Sherbrookoises



David Bombardier

david.bombardier@latribune.qc.ca SHERBROOKE

Depuis le début de l'hiver, les contribuables sherbrookoises ont dû déboursé 8360 \$ pour payer le remorquage de véhicules stationnés dans la rue en pleine nuit et qui gênaient les opérations de déneigement.

Habituellement, les automobilistes pris en défaut doivent eux-mêmes payer les frais de remorquage. Mais un citoyen a réussi à faire invalider la réglementation municipale qui interdit le stationnement de nuit dans les rues de Sherbrooke. Ce sont donc tous les contribuables qui paient présentement la facture.

Selon des données compilées par la Ville de Sherbrooke et obtenues par *La Tribune*, 270 remorquages ont été nécessaires depuis le début de la période hivernale.

Chaque fois que les cols bleus effectuent des opérations de grattage ou d'enlèvement de la neige, entre 50 et 60 véhicules doivent être remorqués. «C'est trois fois plus que la normale», indique le chef de la division voirie à la Ville de Sherbrooke, Gaétan Naud.

C'est donc dire que les Sherbrookoises n'ont visiblement pas entendu l'appel lancé par le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, à la mi-novembre. M. Perrault avait alors fait appel au discernement et à la bonne foi des citoyens afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.

Neuf opérations du genre ont été réa-



La Tribune, archives

Pour se conformer au jugement du juge Roland Lamoureux de la Cour municipale, la Ville pourrait installer des panneaux dans chaque rue.

lisées depuis le début de l'hiver. Jusqu'à maintenant, chaque remorquage a coûté environ 31 \$ aux contribuables. Les véhicules sont généralement déplacés dans le stationnement public le plus proche par des remorqueurs payés à taux horaire en vertu d'un appel d'offres.

Rappelons que la réglementation municipale, qui interdit le stationnement de nuit entre le 15 novembre et le 31 mars,

ne peut être appliquée en raison d'un verdict rendu le 22 septembre dernier par le juge Roland Lamoureux de la Cour municipale. Ce dernier a acquitté un citoyen de Sherbrooke qui avait reçu une contravention de 42 \$ pour avoir laissé sa voiture dans la rue, en pleine nuit, en décembre 2004. Ce citoyen s'était adressé à la Cour municipale en plaçant l'absence de signalisation et donc l'impossibilité

pour lui de se conformer à la réglementation.

Le juge Roland Lamoureux a statué que l'interdiction du stationnement de nuit sans une signalisation appropriée dans les rues induit les automobilistes en erreur et contrevient au Code de la sécurité routière.

Des panneaux géants pour se conformer au jugement

Pour se conformer au jugement, la Ville pourrait installer des panneaux dans chacune des rues de la Ville, mais cette approche coûterait environ 1,5 M \$ et risquerait d'engendrer de la grogne chez les contribuables. L'administration Perrault préconise donc l'installation de panneaux géants aux entrées principales de la ville.

Toutefois, la Ville fera des représentations auprès du gouvernement provincial dans l'espoir d'obtenir une révision des normes d'affichage. Les élus sherbrookoises jugent insensé que Québec lui impose l'installation de panneaux dont la taille varierait de 6 mètres par 9 mètres à deux mètres par trois mètres, tout dépendant des limites de vitesse aux différents endroits où ces panneaux seront nécessaires. Selon les normes actuelles du ministère des Transports du Québec, la Ville de Sherbrooke devrait déboursé environ 750 000 \$ pour acquérir ces panneaux.

Le président du comité de sécurité publique, Serge Paquin, affirme que les négociations avec Québec prendront encore plusieurs semaines, si bien que le remorquage des véhicules devrait être payé par l'ensemble des contribuables au moins jusqu'à la fin de l'hiver.

La SAQ quittera Stanstead le 28 janvier



Jean-François Gagnon

jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca MAGOG

La Société des alcools du Québec fermera son point de service de Stanstead le 28 janvier. La raison invoquée par la société d'État: des ventes insuffisantes et des rénovations importantes à effectuer au bâtiment qu'elle occupe.

«Le chiffre d'affaires de ce point de vente ne justifie pas qu'on le garde ouvert,

indique Linda Bouchard, responsable des relations de presse à la SAQ. La situation est ainsi depuis quelques années.»

Il semble que le besoin de rénovations majeures qui se faisait sentir sur place a poussé la SAQ à prendre sa décision à ce moment-ci. Elle vendra vraisemblablement le bâtiment qu'elle possède au centre-ville de Stanstead pour la somme d'un dollar à la municipalité.

Pour le moment, la société d'État s'entend à une simple fermeture. «Il n'est pas question d'implanter une agence de la SAQ à Stanstead à ce stade-ci», mentionne d'ailleurs Mme Bouchard.

Par contre, Mme Bouchard indique que la SAQ «évalue en continue» les

besoins de la population un peu partout à travers le Québec. La possibilité de voir un jour apparaître une agence à Stanstead n'est donc pas exclue.

En outre, les consommateurs de Stanstead pourront se rendre à Coaticook, Magog, Fitch Bay et Ayer's Cliff pour obtenir un choix relativement intéressant de boissons alcoolisées. Éventuellement, les marchés d'alimentation de leur secteur «enrichiront peut-être aussi leur offre».

Le conseil se mobilise

Le conseil municipal a accueilli avec déception la décision de la SAQ dans ce dossier. Il a d'ailleurs adopté une réso-

lution l'invitant à ne pas cesser complètement d'offrir des services aux citoyens de Stanstead, malgré la fermeture de son point de vente au centre-ville.

«La SAQ appartient aux contribuables. C'est un service auquel ils ont droit», soutient le maire de la municipalité, Raymond Yates, qui entend rencontrer le député d'Orford, Pierre Reid, pour discuter avec lui de ce dossier.

«Nous sommes tout de même 3000 personnes au moins qui habitent à Stanstead. Il y a sûrement une façon de nous desservir. C'est malheureux parce que ça nous fera un service en moins», confie quant à lui le conseiller municipal Florent Roy.

Une pétition est lancée contre une coupe de bois à Montjoye



Denis Dufresne

denis.dufresne@latribune.qc.ca SHERBROOKE

Un groupe de citoyens demande l'arrêt immédiat d'une coupe de bois dans la forêt du Centre récréo-touristique Montjoye, propriété des municipalités de Sherbrooke, Waterville et du canton de Hatley, affirmant qu'il s'agit d'une opération commerciale destinée à écarter la forêt de ses plus gros arbres.

Une pétition a d'ailleurs été publiée dans *La Tribune* de samedi par le groupe SOS Forêt M.-M. en vue de demander à la Régie intermunicipale Montjoye et à la Ville de Sherbrooke d'y mettre fin.

«Notre objectif c'est de faire arrêter ça! Il faut que les gens prennent conscience que c'est une coupe commerciale où on prend les plus beaux arbres», in-

siste Christian Chazel, porte-parole du groupe.

«Et comme il s'agit d'une propriété municipale, les gens ont un mot à dire!» ajoute-t-il.

«On s'est déjà présenté devant la Régie, mais on s'est fait bulldozer», affirme Christian Chazel.

Jusqu'en juillet

La Régie intermunicipale de Montjoye a confié à la firme magogoise Chabot, Pomerleau & Ass. les travaux de coupe dans cette forêt de 200 acres située entre la rivière Massawippi et la route 143, dans le canton de Hatley.

Les travaux ont commencé en mai dernier et devraient se poursuivre jusqu'en juillet prochain.

Le président de la Régie et maire du canton de Hatley, Pierre Levac, soutient qu'il s'agit d'une coupe de «jardinage» destinée à assainir la forêt et en permettre un usage récréatif.

Selon lui, plusieurs informations con-

tenues dans le texte de la pétition sont fausses.

«Ce n'est pas une coupe commerciale. On coupe entre 23 et 25 pour cent de la forêt et c'est sûr qu'il peut y avoir des arbres à maturité. On enlève l'excédent pour donner accès aux gens», explique-t-il.

En vertu de son contrat avec la Régie, l'entrepreneur est propriétaire du bois coupé et décide de sa mise en marché. Les pièces saines sont acheminées dans une scierie de Saint-Isidore-de-Clifton, ce qui lui permet de se payer.

«Oui, parce que la Régie n'a pas d'argent pour l'aménagement forestier, ni d'argent pour le payer, alors il se paye en bois», reconnaît M. Levac, qui ne peut toutefois préciser la quantité de bois prélevée dans la forêt.

Ce dernier soutient que cette façon de faire ne prête pas à des abus de la part de l'entrepreneur.

Il rappelle le reste qu'un ingénieur forestier rattaché à la MRC de Memphrémagog a réalisé le plan de coupe et que

celui-ci a été approuvé par le ministère des Ressources naturelles.

Citoyens plumés

Ce n'est toutefois pas l'avis de Christian Chazel, qui estime que bien des questions demeurent sans réponse et «que les citoyens se font plumer par les deux bouts».

«Quelles sont les quantités de bois sorties de là? Ils ne sont sûrement pas là pour des "peanuts", d'autant plus qu'il y a eu des subventions de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie», souligne-t-il.

«Selon nous, c'est une vraie coupe commerciale et c'est pour cela qu'on a fait une pétition», dit M. Chazel.

Pierre Guilbault, un citoyen voisin de la forêt de Montjoye est sidéré parce qu'il voit:

«Depuis huit mois, il sort en moyenne deux camions par jour, des trains routiers de 60 pieds de long. Ce sont les plus beaux et les plus gros arbres qui sortent, les plus payants!», affirme-t-il.

«On essaie de ménager l'environnement avec le compostage pendant qu'on coupe une forêt qui nous appartient, qui vous appartient! Est-ce que la Régie reçoit sa juste part? Est que M. Levac a consulté la population?» s'insurge M. Guilbault.

Le président de la Régie juge toutefois l'affaire «classée».

«Pour nous, il n'y a aucun doute; ils sont venus sur place et ils ont obtenu les explications», dit Pierre Levac.

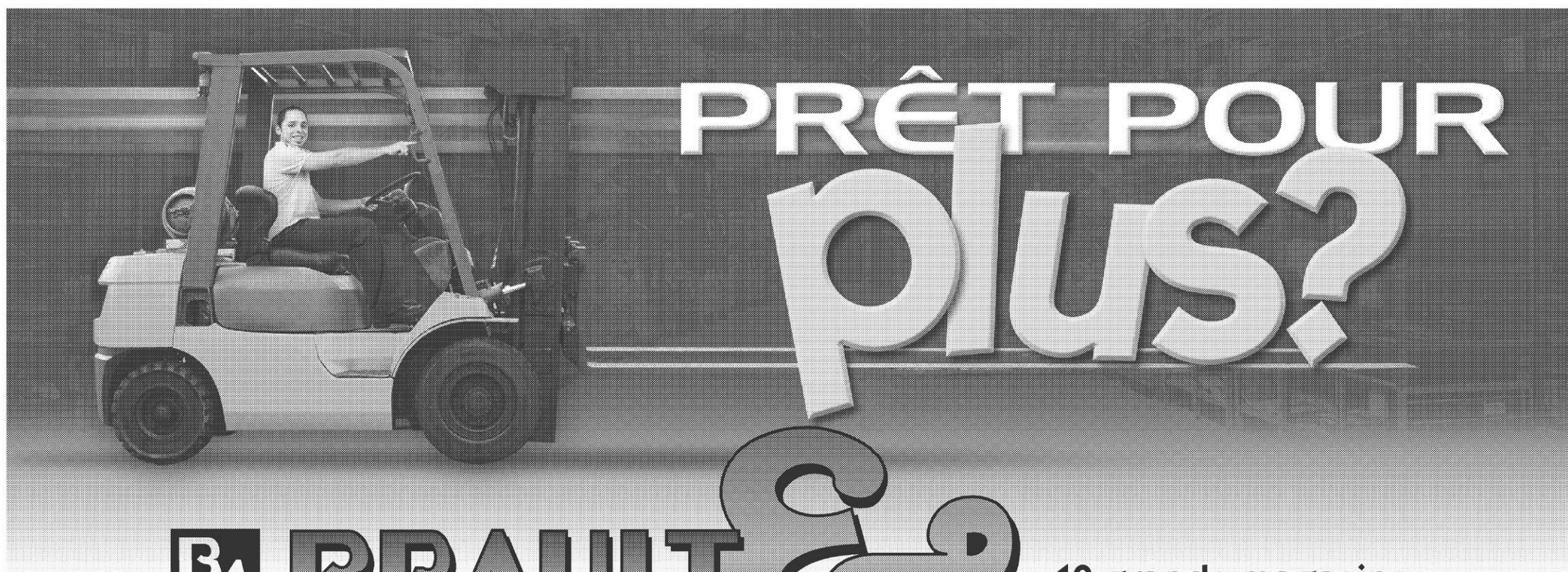
Représentant de la Ville de Sherbrooke au sein de la Régie intermunicipale Montjoye, le conseiller Pierre Boisvert mentionne que «la seule chose qui nous intéresse c'est le ski utilisé à 60 pour cent par les Sherbrookoises».

«Ce qui se passe présentement, ça ne nous touche pas vraiment. On ne veut pas s'immiscer dans les affaires des gens de Waterville et du canton de Hatley. Et s'ils trouvent que ça va bien, que voulez-vous qu'on y fasse?» dit-il.

En vertu d'une réorganisation administrative au sein de la Régie, Sherbrooke versera cette année une quote-part équivalente à 85 pour cent de la facture de 175 000 \$ pour Montjoye.



Un groupe de citoyens dénonce les travaux de coupe dans une forêt du Centre récréo-touristique Montjoye, une propriété intermunicipale, estimant que l'entrepreneur en retire des arbres matures de grande valeur.



BRAULT & MARTINEAU

10 grands magasins
braultetmartineau.com

Là où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!

OBTENEZ JUSQU'À **600\$** DE RABAIS à l'achat de 5 appareils électroménagers** d'une même marque

349\$ APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

4 morceaux
3886\$ /mois ou **1399\$** APRES RABAIS DE 500\$ SUR 4 appareils

• Limite 1 par famille

Lave-vaisselle encastrable
5 programmes, ultra silencieux, 6 touches à effleurement. Aussi offert de couleur noire ou biscuit
Livraison et service gratuits.

Cuisinière de 30 po
Four à nettoyage facile, prise pour petits appareils.
Livraison, ramassage et service gratuits.



Frigidaire

Réfrigérateur
Tablettes pleine largeur coulissantes, bacs à légumes et à fruits, balconnets dans la porte.
Livraison, ramassage et service gratuits.

Laveuse de 3,1 pi³
8 programmes, 3 choix de température, 3 niveaux d'eau.
Livraison, ramassage et service gratuits.

Sécheuse de 5,7 pi³
2 programmes, séchage automatique, signal sonore de fin de cycle.
Livraison, ramassage et service gratuits.

plus D'ACHATS, plus D'ÉCONOMIES!

ACHÉTEZ 1 APPAREIL ÉCONOMISEZ 50\$	ACHÉTEZ 2 APPAREILS ÉCONOMISEZ 150\$	ACHÉTEZ 3 APPAREILS ÉCONOMISEZ 250\$	ACHÉTEZ 4 APPAREILS ÉCONOMISEZ 500\$	ACHÉTEZ 5 APPAREILS ÉCONOMISEZ 600\$
---	---	---	---	---

MAYTAG

La paire **2275\$** /mois ou **819\$** APRES RABAIS DE 150\$ SUR 2 appareils

Laveuse de 3,3 pi³
4 choix de température, agitateur multifonctions, filtre autonettoyant, rinçage supplémentaire.

Sécheuse de 7,1 pi³
4 choix de température, séchage automatique, éclairage dans le tambour, signal sonore de fin de cycle, insonorisation.
Livraison, ramassage et service gratuits.

1386\$ /mois ou **499\$** APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

1775\$ /mois ou **639\$** APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

369\$ APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

Cuisinière de 30 po
Four à nettoyage facile, surface de cuisson relevable, commande électronique du four, mode Sabbath.
Livraison, ramassage et service gratuits.

Réfrigérateur de 18,0 pi³
Tablettes ajustables, bacs à légumes et à fruits à humidité contrôlée, bac à viande, balconnets dans la porte, portes réversibles.
Livraison, ramassage et service gratuits.

Lave-vaisselle encastrable
Touches microprocesseur, 4 programmes, broyeur d'aliments, distributeur de rinçage, filtre autonettoyant, insonorisation de luxe «Sound Package».
Livraison et service gratuits.

Whirlpool

La paire **2219\$** /mois ou **799\$** APRES RABAIS DE 150\$ SUR 2 appareils

Laveuse de grande capacité
7 programmes, 3 choix de température, 3 niveaux d'eau, cuve en porcelaine.

Sécheuse de 5,9 pi³
4 programmes, 3 choix de température, porte réversible, séchage automatique.
Livraison, ramassage et service gratuits.

1803\$ /mois ou **649\$** APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

2081\$ /mois ou **749\$** APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

489\$ APRES RABAIS DE 50\$ SUR 1 appareil

Cuisinière de 30 po
Four à grande cavité, activation console du four au toucher, commande électronique du four, système perfectionné de gestion de la température AccuBake®.
Livraison, ramassage et service gratuits.

Réfrigérateur de 18,2 pi³
Tablettes ajustables en verre antidébordements, bacs à légumes et à fruits transparents, bac à viande, balconnets ajustables dans la porte.
Livraison, ramassage et service gratuits.

Lave-vaisselle encastrable
5 programmes, mise en marche différée, système de lavage à alimentation directe de 5 niveaux Power Clean™, système d'insonorisation Quiet Wash™, broyeur d'aliments durs. Aussi offert de couleur noire.
Livraison et service gratuits.

36 VERSEMENTS SANS INTÉRÊT* JUSQU'EN JANVIER 2009 SUR LES MEUBLES, MATELAS, ÉLECTROMÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES



Livraison gratuite 7 jours sur 7 dans un rayon de 200 km* *Détails en magasin

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 10h à 17h

ROCK FOREST

4275, boul. Bourque (coin rue Grégoire)
Tél. : (819) 562-4242 • 1 800 267-4240



BA Prix en vigueur jusqu'au dimanche 15 janvier 2006. Quantités limitées sur certains articles. *Achat minimum requis de 299\$ avant taxes pour les appareils électroniques et de 499\$ avant taxes pour les meubles, matelas, accessoires de décoration et électroménagers. Ne payez que les taxes de vente au moment de l'achat. Sujet à l'approbation du crédit. Le montant de votre achat sera réparti en 36 versements égaux, sans frais ni intérêt, débutant le mois suivant votre achat. Valable pour les produits en inventaire seulement. Non valable aux Centres de liquidation (C.D.L.). Détails en magasin. *Détails en magasin. **Cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse et lave-vaisselle. Marques et modèles sélectionnés. Détails en magasin.



Imacom, Julie Roy

Le Carnaval de Fleurimont aura lieu les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 janvier au centre Julien-Ducharme. Lors du dévoilement de la programmation, les duchesses Caroline Lefebvre, Johnny Labrecque, Audrey Rivard, Carolyne Harpin-Huberdeau (la reine 2005) et Annie Maréchal ont bien voulu entourer leur bonhomme carnaval.

Carnaval de Fleurimont Des Pingouins pour réchauffer la 39e édition

Claude Plante
SHERBROOKE

Les pingouins ne craignent pas le froid. C'est bien connu. C'est pour cela que l'organisation du Carnaval de l'arrondissement de Fleurimont a pensé au groupe Vilain Pingouin pour présenter un spectacle en plein air hivernal!

Pour sa 39e édition (www.carnavaldefleurimont.com), qui se déroulera sous le thème «Un nouveau vent de fraîcheur», l'événement offrira une myriade d'activités pour les jeunes et moins jeunes, les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 janvier au centre Julien-Ducharme. Surtout pour les moins frileux.

La formation rock québécoise qui a fait un malheur à la fin des années 80 sera sur la scène extérieure du carnaval le 21 janvier à 19 h. «Nous avons voulu faire concept», lance Steve Bazinet, coordonnateur du Carnaval de Fleurimont.

Le tout sera coiffé par un feu de joie et un feu d'artifice. Il en coûtera un dollar pour y assister, billet qui donne droit à d'autres entrées.

Plusieurs autres activités telles qu'un jeu de tactique avec Tagzone, des démonstrations de voitures téléguidées, des jeux gonflables, un workout en plein air, divers tournois et concours sont au programme.

On a ajouté aussi des nouveautés, mentionne M. Bazinet. Il y aura, entre autres, la présentation extérieure de courts métrages par les gens de Kino Sherbrooke, un défi spa et bain de neige, etc.

La deuxième fin de semaine d'activités sera marquée principalement de soirées diverses. Par exemple, le 27 janvier, on attend le MC Gilles, animateur qui s'est fait connaître par ses chroniques à l'émission Infoman.

Le 29 janvier, place au traditionnel Brunch du carnaval. C'est à ce moment qu'on couronnera la reine de l'édition 2006. On sera qui de Caroline Lefebvre, Johnny Labrecque, Audrey Rivard, Annie Maréchal, Jessica Thibault et Suzie Veilleux succédera à Carolyne Harpin-Huberdeau.

M. Bazinet espère attirer entre 4000 et 5000 personnes lors des six jours de festivités.

Le projet Littera risque de perdre ses locaux

François Gougeon
SHERBROOKE

Le projet Littera, qui permet à des immigrants de développer des habiletés orales en français et facilite ainsi leur intégration, pourrait mettre fin à ses activités.

Du moins, celle qui a donné naissance à cette initiative il y a huit ans qu'elle porte encore à bout de bras, Murielle Beaulieu, craint que le groupe communautaire et sans but lucratif perde son pied à terre.

«Il est fort possible que les espaces qu'on occupe grâce à la généreuse collaboration d'Emploi-Québec, dans ses locaux de la rue Bowen Sud, ne soient

plus disponibles pour un besoin d'agrandissement de ce ministère. Si on perd nos locaux, nos bénévoles ne pourront quand même pas enseigner dans la rue», a émis Mme Beaulieu. On devrait savoir à la fin de janvier ce qu'il en sera exactement.

Pour Mme Beaulieu, qui dit pouvoir compter sur le soutien de 12 professeurs retraités ou non qui donnent de leur temps à l'enseignement oral, la fin du service serait très dommage.

«Ce serait triste pour les nouveaux arrivants qui n'auraient plus droit à ce service primordial et essentiel à leur intégration», a aussi déploré Mme Beaulieu.

Elle a tenu à remercier la direction d'Emploi-Québec en Estrie qui a mis à la disposition du projet Littera un lieu d'hébergement gratuit pendant cinq ans.

Un agresseur déclaré délinquant dangereux?

La Cour supérieure examine le cas de Sheldon Gorman

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Après avoir fait admettre à Sheldon Gorman sa culpabilité à cinq chefs d'accusations pour une affaire de violence sexuelle, le ministère public souhaite le faire reconnaître délinquant dangereux.

Arrêté en février 2004 pour avoir séquestré, agressé sexuellement, avoir commis des voies de fait armées, des voies de fait avec lésions et menacé de mort son ex-conjointe en novembre 2003 à Martinville, Gorman a admis sa culpabilité au beau milieu de son procès devant jury.

Détenu de façon préventive depuis son arrestation, Sheldon Gorman est demeuré derrière les barreaux à la suite de son plaidoyer de culpabilité enregistré en janvier 2005.

À risque

Devant le juge Yves Tardif de la Cour supérieure, la procureure de la couronne Me Stéphanie Landry a fait entendre, hier, le psychiatre judiciaire Dr Louis Bérard de l'Institut Philippe-Pinel à Montréal.

Ce dernier a affirmé que Sheldon Gorman était à risque d'agresser à nouveau quelqu'un.

«Ce qui s'est produit n'était pas un accident. Il y a un risque important de récidive. Pour l'aider, il faut se baser sur des informations qu'il ne m'a pas données. Même s'il n'est pas reconnu comme psychopathe, il présente plusieurs facteurs de déviance», explique le Dr Bérard.

Me Landry explique que son témoin expert a affirmé que Gorman présente sans aucun doute une déviance sexuelle.

«La violence quant aux gestes posés et ses antécédents judiciaires permettent d'en arriver à cette conclusion. Étant donné que Gorman n'a pas voulu admettre sa problématique, il est impossible de contrôler le risque sans traitement», estime Me Landry.

Agression précédente

Il importe de savoir que Gorman, lors de son arrestation, «purgeait» dans

la communauté une peine avec sursis de 15 mois de prison que la Cour lui avait imposée le 27 mars 2003, à Montréal, justement pour une affaire de séquestration, de voies de fait et de possession d'arme.

L'avocat de la défense, Me Alain Thivierge, a fait admettre au témoin de la couronne qu'il était possible de contrôler la problématique de Sheldon Gorman s'il l'admettait.

La défense fera entendre une contre-expertise du Dr Pierre Gagné demain matin. Ce dernier viendra témoigner à l'effet qu'il est possible de contrôler la déviance de Sheldon Gorman par une thérapie et une médication, s'il admet sa problématique de déviance sexuelle.

C'est après l'audition de ce témoin expert de la défense que les deux avocats feront leurs représentations sur la peine.

MEXX, PART TWO, JACKPOT, IN WEAR, NEWMAN, SANDWICH, ERIC ALEXANDRE

FILLES D'ÈVE
BOUTIQUE CONSEILS EN PRÊT-À-PORTER

50% et plus

sur toute la collection automne-hiver

Les Promenades King
2269, King Ouest 819.569.7623

* à l'exception des cuirs et accessoires.

LOTTO QUÉBEC Résultats
TVA le résultat des tirages

Tirage du 2006-01-11

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro	3 ^e numéro
898728	197863	254171
25 000 \$	50 000 \$	100 000 \$

décomposables

Numéros «Télé»
231243 869383 415551
non décomposables

Numéro boni 06

LOTTO 649 Tirage du 2006-01-11

12 35 36 43 44 45
COMPLÉMENTAIRE : 46

Québec 49 Tirage du 2006-01-11

06 12 21 28 46 49
COMPLÉMENTAIRE : 11

RAMÉO Tirage du 2006-01-11

03 09 10 14 15 18 20 21 25 27
41 45 46 47 54 57 64 65 69 70

Quintissime Extra Tirage du 2006-01-11

3	4	NUMÉRO
473	3746	404682

Les modalités d'incasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

TIRAGE CE SOIR

Brasserie LAC BROMPTON

Venez faire vibrer vos sens

JEUDI SOIR
Crevettes 2⁹⁹\$ pour les dames

VENDREDI SOIR
Roast Beef 99^c l'once pour les hommes

PLUSIEURS SPÉCIAUX DU DIMANCHE AU MERCREDI

Week-ends des 5 et 12 janvier:
BAD BOYS

310, Côte de l'artiste, St-Denis-de-Brompton, **846-6226**

★ Allez à la rencontre de votre rêve et de celui de vos tout-petits ★

Jusqu'au 2 février
Identifiez les 3 chansons Disney diffusées entre 8 h 45 et 16 h et courez la chance de gagner un voyage en famille pour 4 personnes à Walt Disney World en Floride!

Indice :
La première chanson est présentée à 8 h 45, une autre à 13 h. Il ne vous en reste qu'une à trouver!

93.7 Rythme FM et **98.1 Rythme FM**

2 fréquences, une seule et même radio!

Le Rythme de l'Estrie

Un réseau **COGECO**

Opinions

Présidente et éditrice: Louise Boisvert | Rédacteur en chef: Maurice Cloutier | Directeur de l'information: Louis-Éric Allard | Adjointe au directeur: Jacynthe Nadeau

Crise de confiance

Denis Dufresne
denis.dufresne@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

L'amende quasi record de 37,5 millions \$ imposée à Domtar, Cascades Groupe papiers fins et Unisource Canada, pour complot anti-concurrence est évidemment très embarrassante pour ces sociétés en principe respectables. Mais elle témoigne surtout d'un comportement corporatif fort peu rassurant pour les consommateurs et les entreprises.

À la suite d'une enquête du Bureau fédéral de la concurrence, ces trois sociétés nationales ont plaidé coupable à des accusations de collusion en vue de contrôler leurs parts de marché et de coordonner le prix du papier autocollant (pour les formulaires et les reçus), dans le but de bloquer l'arrivée de nouveaux concurrents.

Et le dossier serait accablant. Selon l'organisme fédéral, les trois entreprises ont utilisé des moyens très sophistiqués pour manipuler le marché et ont impliqué des employés de divers niveaux, dont des dirigeants.

En plus de devoir verser une amende de 12,5 millions \$ chacune, du jamais vu au Canada en vertu de la Loi sur la concurrence, elles devront identifier et rétrograder ou démettre de leur fonctions les dirigeants responsables.

Ces agissements sont non seulement contraires au sacro-saint principe de la libre-concurrence, qui a presque valeur d'évangile en ces temps de mondialisation, mais constituent un bel exemple de duplicité corporative.

Car les cartels et les gonflements artificiels des prix ont un coût collectif et nuisent à l'économie.

Qu'il s'agisse des consommateurs qui doivent déboursier davantage, des sociétés qui payent leurs produits plus chers et refilent la facture à leurs clients ou encore des nouvelles entreprises qui se heurtent à des règles de concurrence faussées, tous payent pour ces agissements illicites.

S'il faut se réjouir de voir que ces

trois entreprises se sont fait coincer à la suite des preuves fournies par un délateur, il faut se demander combien de manigances du genre passent inaperçues et échappent aux organismes de surveillance.

Bien des consommateurs et des politiciens se sont interrogés en ce sens lorsque le prix de l'essence a grimpé en flèche à la fin de l'été dernier.

Cela avait d'ailleurs incité le gouvernement Martin à donner plus de moyens au Bureau de la concurrence pour dissuader les pétrolières d'utiliser des méthodes anticoncurrentielles de fixation des prix.

Les mêmes questions ont déjà été soulevées, ici ou ailleurs, dans le domaine des médicaments et l'automobile, notamment.

Dans le cas de Domtar, de Cascades Groupe papiers fins et d'Unisource Canada, le montant des amendes témoigne de la gravité des offenses et de la sévérité des autorités anti-trust canadiennes.

Les dirigeants fautifs auront probablement compris qu'un marché libre doit obéir à certaines règles de base et qu'en bout de course ils ont des comptes à rendre.

Il reste à espérer que ces amendes exemplaires auront un effet dissuasif

Mais l'effet le plus dommageable de cette entorse à l'éthique des affaires est qu'elle contribue à miner la confiance du public envers les grandes corporations et les institutions.

Une confiance déjà passablement échaudée par de nombreux scandales et cas de malversation dans d'autres domaines des affaires et à une toute autre échelle, il est vrai.

Que l'on songe aux sociétés de gestion de fonds Norbourg et Norshield, ici, ou à la faillite du courtier en énergie Enron, aux États-Unis, qui a fait perdre 2,4 milliards \$ aux actionnaires de la Banque CIBC.

Il reste maintenant à espérer que ces amendes exemplaires auront un effet dissuasif auprès des dirigeants et redonneront un peu de foi aux citoyens.

Lettre ouverte

L'heure est au discernement

Monsieur Pascal Ducharme, Curé de la paroisse de la cathédrale Saint-Michel

Monsieur Ducharme, Le problème de la pénurie de prêtres et de leur surcroît de travail inquiète beaucoup de gens d'ici et d'ailleurs et a été le sujet de votre réplique à Robert Jolicoeur, publiée dans *La Tribune* du 30 décembre. Je m'attendais à une discussion de fond et à des arguments sérieux. Avec surprise, puis consternation, je me suis rendu compte que j'avais affaire à un règlement de comptes. Et ceci m'a vraiment scandalisé.

D'abord, au lieu de réfuter des arguments, vous vous attaquez à la personne de du curé Jolicoeur. Et je vous cite: «... encore une fois, tu cassais du sucre sur le dos de tes confrères (...) tu pleures quand un de tes confrères te fait des reproches en privé mais tu ne te gênes pas pour dénigrer publiquement ceux dont tu souhaites tellement être aimé». Puis, comme si vous étiez mandaté pour le réprimander et le remettre à sa place, vous lui dites: «Je ne suis pas le seul à en avoir assez de tes manières».

Non seulement vous l'apostrophiez sans ménagement et avec arrogance, mais vous le discréditez en maniant l'ironie. (...) Et vous écrivez qu'il «colporte», qu'il répète des «âneries» et qu'il a une

bien «courte vue». De plus, selon vous, M. Jolicoeur fait de la rhétorique et «cherche à faire la manchette».

À date, je ne vois aucun argument pour ou contre le mariage des prêtres et l'ordination des femmes ou leur plus grande place dans l'Église, thème de votre réponse à Robert Jolicoeur avec celui du surmenage des prêtres. Ce qu'il ressort de votre lettre à mes yeux, ce sont les injures, les reproches, les coups bas, les sarcasmes et les insinuations malveillantes. Vous me faites un portrait pseudo-psychologique de votre interlocuteur, vous ne présentez pas ses idées. Je déplore votre attitude intransigeante, votre ton supérieur, votre vocabulaire offensant qui me scandalisent. (...)

Au lieu de semer la discorde dans l'Église avec des discussions stériles, ne serait-il pas plus approprié et plus chrétien de nous concentrer et de prier ensemble l'Esprit Saint pour qu'il nous aide à découvrir humblement, patiemment, solidairement, la volonté de Dieu pour son Église et les hommes et les femmes d'aujourd'hui?

L'heure est au discernement. *L'aggiornamento* qui a commencé avec Jean XXIII et Vatican II n'est pas terminé; peut-être ce grand chambardement ne fait-il que commencer vraiment.

Pierrette Farmer Sherbrooke



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

Tribune libre

Un geste de désespoir

Invoquer comme artifice électoral l'abrogation de la clause dérogatoire de la Charte des droits et libertés canadiennes comme l'a fait Paul Martin cette semaine est vraiment un geste de désespoir et une insulte pour tous les Québécois fédéralistes épris de leur identité.

Premièrement, selon les spécialistes en la matière, l'abrogation par le parlement du Canada de cette disposition de la Charte nécessite l'accord de sept provinces canadiennes ou de 50 pour cent de la population canadienne. Cela veut dire rouvrir la boîte de Pandore de la «constitutionnalité» canadienne.

Depuis l'échec de Meech, peu de politiciens canadiens ont évoqué l'idée de reprendre les discussions constitutionnelles. Si d'aventure, certains veulent emprunter cette voie, on devra retourner à la case départ et reconnaître les droits du Québec et on reprend de Meech.

Mais aujourd'hui, les cinq conditions minimales de l'époque ne seraient pas satisfaisantes, il faudrait y ajouter des dispositions concernant notre implication sur la scène internationale dans des dossiers relevant de nos juridictions et bien sûr accorder au Québec des droits

supplémentaires pour régir les télécommunications et les communications.

Je crois qu'il est illusoire de croire cela possible, car jamais le Québec ne devrait accepter de se présenter à une table de négociation constitutionnelle où la question de la réintégration du Québec à la constitution canadienne ne sera pas la seule et unique question afin de réparer l'injure du rapatriement unilatéral de 1982 fait sans le consentement de notre Assemblée nationale.

En deuxième lieu, abroger la clause dérogatoire comme le propose Paul Martin aurait voulu dire en 1987 que l'Assemblée nationale du Québec n'aurait pas pu protéger le visage français de Montréal. Nous aurions eu droit à une ville au visage anglophone plutôt qu'à une ville française.

En toute honnêteté, je sais que M. Martin a seulement voulu que cette clause soit abrogée pour le parlement fédéral, mais les thuriféraires de la charte n'ont pas tardé à se faire entendre pour dire comment cela pourrait être une bonne idée pour parachever la pseudo-révolution juridique de 1982. Non merci comme nous le disions à une époque. Mon non est québécois à un gouvernement de

juges. Je préfère un gouvernement du peuple plutôt qu'un gouvernement de juges. Le peuple est souverain et les juges ne doivent pas devenir une dictature.

C'est pourquoi l'idée de Paul Martin est une mauvaise idée parce qu'elle ne correspond pas aux valeurs canadiennes, mais plutôt aux valeurs républicaines américaines. Elle est aussi une insulte aux Québécois fédéralistes qui comme moi refusent de vivre dans le Canada imposé de Trudeau de 1982 et qui espèrent toujours la réalisation du grand rêve de Brian Mulroney: «Réintégrer le Québec dans la constitution canadienne dans l'honneur et l'enthousiasme».

En attendant, la déclaration de Paul Martin n'est que mots creux sans signification. Que vienne le temps où le Canada sera dirigé par un gouvernement vraiment fédéraliste et que l'on cesse de nous faire croire qu'un gouvernement prônent pour le Canada un État unitaire est fédéraliste. Il y a d'autres façons d'être fédéraliste que celle de pratiquer le fédéralisme de tutelle et de nier les droits historiques du Québec!

Daniel Nadeau Sherbrooke

Justice différée est justice refusée!

Nous voici dans le dernier droit d'une campagne électorale sur la scène fédérale. Les femmes du Québec demandent aux différents partis politiques et à leurs candidates et candidats qu'ils s'engagent à soutenir l'adoption d'une loi proactive en équité salariale pour les entreprises de compétence fédérale. Les femmes ne réclament pas de cadeau, mais le respect de leur droit.

En effet, près de 30 ans après que leur droit à l'équité salariale ait été encaissé dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les travailleuses oeuvrant dans des entreprises de compétence fédérale attendent toujours d'être rémunérées équitablement. (...)

Actuellement, une travailleuse doit elle-même porter plainte si elle veut obtenir justice, et elle a le fardeau de la preuve. Sans ressources et sans soutien, il lui est presque impossible, seule, d'y arriver. D'ailleurs, les sagas juridiques qu'ont dû vivre les employées et employés de la fonction publique fédérale et de Postes Canada, les téléphonistes de Bell Canada, les agents de bord d'Air Canada, les assistantes à la réalisation à Radio-Canada et autres, illustrent clairement que c'est loin d'être à la portée de toutes. En fait, le système actuel est tellement inadéquat qu'en 2003, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a incité le gouvernement du Canada à prendre les mesures appropriées et à accélérer la mise en oeuvre de l'équité salariale.

Mais qu'attend le gouvernement?

En 2001, le gouvernement libéral fédéral mettait sur pied un Groupe de travail pour revoir le régime législatif actuel et élaborer des recommandations. Entre 2001 et 2004, ce Groupe a commandé des recherches indépendantes sur une vaste gamme de questions pertinentes. (...)

Puis, il a organisé un grand symposium pour mettre en commun les résultats recueillis et en discuter. Alors seulement, il a pu rédiger son rapport exhaustif et ses 113 recommandations.

Le rapport, intitulé *L'équité salariale: une nouvelle approche à un droit fondamental*, a été déposé en mai 2004 aux ministres de la Justice et du Travail. On y préconise notamment l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale, obligeant les employeurs de compétence fédérale (...) à revoir leurs pratiques de rémunération pour éliminer toute forme de discrimination salariale à l'égard des femmes, des travailleurs et travailleuses de couleur, autochtones et ayant un handicap.

Depuis mai 2004, les travailleuses attendent que le gouvernement dépose un projet de loi pour concrétiser leur droit fondamental à l'équité salariale. Parce qu'entre-temps, leur travail continue d'être sous-estimé et sous-rémunéré. Ces travailleuses ne gagnent encore, en moyenne, que 71 cents pour chaque dollar que gagnent les hommes. Les femmes de couleur, les femmes autochtones, les femmes ayant un handicap font l'objet

d'une discrimination plus marquée. (...)

Cette situation est aussi celles des travailleuses non syndiquées. Et toute cette discrimination contribue grandement à la pauvreté, la dépendance financière et la vulnérabilité des femmes. Elle entraîne, entre autres, des prestations de retraite, de maternité et d'invalité moindres, et une perte d'autonomie.

Le temps des études et des comités de travail est révolu. Les débats ont eu lieu. Les consensus ont été atteints. Le rapport du Groupe de travail fédéral est exhaustif et démontre clairement la nécessité d'une loi proactive sur l'équité salariale. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de faire respecter ce droit fondamental. Qu'il arrête de tergiverser et qu'il agisse. Dès après son élection, peu importe le parti au pouvoir, le prochain gouvernement doit mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale. Les femmes en ont plus qu'assez d'attendre, car justice différée est trop souvent justice refusée!

Michèle Asselin, présidente Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Nathalie Goulet, directrice Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
Claudette Carbonneau, présidente Confédération des syndicats nationaux (CSN)
René Roy, secrétaire général Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Son amour pour un ex-détenu lui coûte cher

Une sentence de congédiement maintenue contre une agente correctionnelle



René-Charles Quirion
rene-charles.quirion@la Tribune.qc.ca
SHERBROOKE

«C'est pas le type de relation qui est valorisée par les pairs.»

Agente correctionnelle au Centre de détention de Sherbrooke Lynn Picard a été congédiée en février 2004 pour avoir entretenu une relation amoureuse avec un ex-détenu. L'arbitre du tribunal du Travail du Québec, Gilles Lavoie, a rejeté le grief déposé par le syndicat des agents de la paix des services correctionnels et confirmé la décision du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) de congédier l'agente correctionnelle qui comptait une dizaine d'années de service.

Le président du syndicat des agents de la paix des services correctionnels du Québec, Michel Hubert, explique que l'employée a eu droit à une défense pleine et entière comme tout membre qui paie ses cotisations syndicales. Cependant, ce type de relation avec des ex-détenus est loin d'être valorisé par les agents correctionnels.

«Un syndicat doit défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres. Cette personne a eu droit à

une défense pleine et entière. Le syndicat a rempli ses obligations légales envers cette personne. Le travail a été très bien fait et l'arbitre a pu apprécier tant le point de vue syndical que patronal. Il n'est pas question d'aller en appel», explique M. Hubert.

Le MSP a justifié sa décision en affirmant que la relation de Mme Picard avec un ex-détenu qui avait été incarcéré pour trafic de stupéfiants et gangstérisme entre juillet 2002 à janvier 2004 était incompatible avec ses fonctions d'agente des services correctionnels.

«Elle vous place dans une situation qui contrevient à l'article 5 du règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. De plus, elle compromet le lien de confiance entre le Ministère et vous afin de garantir la sécurité du personnel que celle des personnes mises sous garde.»

Refus d'y mettre un terme

Lynn Picard a admis entretenir une relation amoureuse avec un ex-détenu à ses supérieurs et a refusé d'y mettre un terme.

«...le congédiement n'est pas une mesure déraisonnable dans les circonstances puisque la plaignante s'est volontairement et librement engagée dans une relation qu'elle savait inacceptable qu'elle a refusé de terminer

et qui mettait à risque les règles et consignes de sécurité qu'elle avait la responsabilité d'appliquer», mentionne l'arbitre Gilles Lavoie dans son verdict.

Même si Michel Hubert du syndicat des agents correctionnels du Québec et Réal Roussy du ministère de la Sécurité publique du Québec assurent que ce type de relation entre agents correctionnels et détenus demeurent exceptionnelles, il n'en demeure pas moins que le cas de Lynn Picard est le quatrième à survenir au cours des dernières années à la prison de la rue Talbot.

Les recommandations de la directrice du service en détention, Denise Lefebvre au directeur général Jacques Hébert concernant le congédiement de Lynn Picard font état de trois autres relations de ce genre à être survenues depuis le début des années 2000 au Centre de détention de Sherbrooke.

«Bien qu'elle nous indique ne pas connaître le code d'éthique, elle ne peut nier les conséquences de sa conduite. Depuis trois ans, deux de ses collègues féminines ont démissionné de leur emploi en raison des liens amoureux développés dans le cadre de leurs fonctions et un confrère de travail a également été congédié en raison de relations avec des personnes incarcérées.»

Un juge réagit à la diminution de la surveillance des détenus

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

En appliquant à la lettre le code criminel, le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, qui refuse de condamner des accusés à des peines d'incarcération à purger dans la collectivité, passe un message aux instances politiques.

Le professeur de droit pénal à l'Université de Sherbrooke, Simon Roy, estime que le juge tente ainsi d'inciter le ministère de la Sécurité publique du Québec à maintenir la surveillance à domicile, tout en respectant son devoir de réserve.

Le code criminel stipule qu'un juge doit s'assurer qu'une peine purgée dans la collectivité ne mette pas en péril la sécurité de la population.

«C'est une façon subtile, mais tout aussi efficace de faire passer son mes-

sage. Le risque pour la population est habituellement basé sur le potentiel de récidive. En refusant de donner des peines avec sursis en raison des coupures dans la surveillance, le juge Beauchemin veut faire passer le message au gouvernement que cette décision compromet la sécurité de la population», estime le professeur de droit pénal.

Système bloqué

Selon M. Roy, si tous les juges de la Cour du Québec dans le district de Saint-François adoptent la même ligne de conduite que le juge Beauchemin en refusant de condamner les accusés à des peines avec sursis, le système carcéral pourrait être rapidement bloqué.

«L'impact pourrait être très rapide à la prison de Sherbrooke sans compter qu'il n'y aurait plus d'économies pour le gouvernement. Les coûts pour un détenu en prison est de 75 000 \$ par

année, alors que la surveillance dans la collectivité est d'environ 20 000 \$ par année», mentionne Simon Roy.

Le juge Michel Beauchemin a refusé une demande d'entrevue au sujet de sa position de ne plus donner de peines avec sursis.

Joint par La Tribune, le juge en chef adjoint à la Cour du Québec, Maurice Galarneau, a aussi refusé de commenter la décision du juge Beauchemin. Cependant, il assure que jamais les juges ne s'entendent pour prendre de telles décisions.

«Chaque juge applique la loi et la Cour d'appel est là pour rétablir les faits. Notre devoir de réserve nous oblige à ne faire aucun commentaire», explique le juge Galarneau.

Une indemnité de 119 000 \$ pour des sapins endommagés

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Crête Plantations inc. de Sherbrooke recevra une indemnité d'un peu plus de 119 000 \$ de la compagnie Algor nutrition dont l'engrais a endommagé 16 625 sapins baumiers en 2002.

L'entreprise de plantation de sapins de Noël faisait affaire avec Algor depuis 2001. Cette entreprise située sur la rue Galt Est lui a fourni un plan de fertilisation à partir d'analyses de sol qu'elle a complétées sur les 650 acres de la plantation. L'entreprise spécialisée en fertilisants a suggéré au producteur de sapins d'épandre deux produits liquides qu'elle mélangeait à son établissement. Selon les recommandations de Algor, les Plantations Crête devaient en vaporiser sept litres à l'acre au début de juin 2002.

Les barils d'engrais liquide parvenaient à la plantation avec le dosage à épandre. Le producteur d'arbres de Noël vérifie l'exactitude des consignes avant d'appliquer le nouvel engrais.

Rougisement

Plantation Crête procède alors à l'application du produit et à peine une semaine plus tard, les branches d'un grand nombre de sapins Baumiers avaient changé de couleur. Les sapins avaient rougi principalement du côté d'où provenait le jet.

«La parcelle la plus endommagée est la plus ancienne: ils y constatent la brûlure des aiguilles, la perte de certaines notamment dans la partie inférieure des branches, une croissance non uniforme et le jaunissement des sapins (...) la dose de sept litres à l'acre utilisée en est la cause parce qu'elle correspond au triple de la dose dommageable pour ce genre de culture», écrit le juge Léo Daigle de la Cour supérieure dans sa décision.

Le tribunal conclut que Algor doit supporter les conséquences d'avoir fourni un engrais avec le mauvais mode d'emploi comme vendeur en raison de la garantie de qualité à laquelle elle est tenue. L'assureur de l'entreprise Algor Nutrition, ING Assurance refuse d'indemniser son client en raison d'une clause d'exclusion.

Le tribunal tranche

Mais le tribunal a jugé que la compagnie d'assurances devait indemniser Plantation Crête du préjudice subi en raison de l'erreur de Algor Nutrition.

Le juge Daigle a donc condamné Algor Nutrition à payer 119 020,46 \$ par l'entremise de son assureur ING services d'assurances.

VENTE
de fin de saison

De **50** à **60%**

sur **TOUTE** la
marchandise **automne-hiver**

Jusqu'à dimanche, 15 janvier 2006

pour **Lui Boutique**

111, Wellington Nord
Sherbrooke

Grâce à **LaTribune**

20 personnes chanceuses recevront ce livre

Il rassemble une documentation écrite et photographique qui couvre tout le xx^e siècle. Un ouvrage précieux pour tous les Québécois.

LES EDITIONS DE L'HOMME

Pour participer, vous n'avez qu'à remplir ce coupon de participation et le poster à :

LaTribune « CONCOURS HISTOIRE DE LA MOTONEIGE »
1950, RUE ROY,
SHERBROOKE, QUÉBEC, J1K 2X8

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Tél. : rés. _____ bur. _____

Nommez trois chroniqueurs de *LaTribune* : _____

TIRAGE LE 20 JANVIER 2006 À 11 H

Du nouveau chez Pianos Blouin



L'équipe des Pianos Blouin, Benoît, Pierre et Richard Blouin, est très fière d'annoncer l'arrivée des pianos numériques, acoustiques et portatifs Yamaha.

Suite à la retraite de M. Jean Julien de Musique Jean Julien et fille, dépositaire des pianos numériques et portatifs Yamaha, à Sherbrooke depuis 1970, l'équipe des Pianos Blouin est très fière d'annoncer l'arrivée du piano numérique, acoustique et portatif Yamaha dans son magasin de la rue King Ouest à Sherbrooke, et ce, à compter du 26 janvier 2006, en préouverture.

En 1898, Arthur Blouin fondait un magasin de musique et de meubles sur la rue Wellington Sud. En 1945, Robert Blouin devient responsable du département de musique et décide de construire, sur la rue King Ouest, un magasin de musique avec un atelier pour la fabrication et la réparation de pianos. En 1949 débute la fabrication du premier piano Blouin... C'est en 1952 que Pierre Blouin reçoit la formation d'expertise en piano. En 1990, Pierre Blouin devient le propriétaire du commerce de piano. Aujourd'hui, ses fils Richard et Benoît travaillent avec lui et assureront la continuité du commerce.

La compagnie **Les Pianos Blouin** sera l'unique dépositaire autorisé des pianos numériques, acoustiques et claviers portatifs pour la ville de Sherbrooke et les environs. **Le piano Yamaha** est incontestablement le plus mondialement connu. Il a été récompensé par de nombreux prix et constitue l'instrument de référence dans les plus prestigieuses écoles de musique du monde et plusieurs salles de concert.

M. Jean Julien se joindra à nous comme consultant des produits Yamaha. Les musiciens, musiciennes et institutions d'enseignement ayant fait l'acquisition d'un piano chez Jean Julien et fille pourront compter sur le support continu et le professionnalisme de toute l'équipe. Comptant plus de **260 ans d'expérience**, Les Pianos Blouin, Yamaha Canada musique ltée et Jean Julien se retrouveront sous un même toit.

En plus des instruments, nous vous offrirons aussi une école de musique et un département de musique en feuilles.

1506, rue King Ouest, Sherbrooke

Courriel : info@pianosblouin.com
www.pianosblouin.com
(819) 569-3423





SOLDES SOLDES SOLDES

du 12 au 22 janvier



CARREFOUR DE L'ESTRIE

Soldes sur la promenade

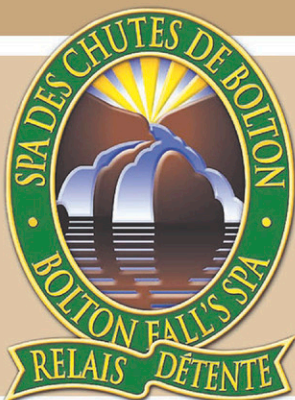
Profitez de rabais
jusqu'à

80%



**PARTICIPEZ AU TIRAGE DE 10 FORFAITS DOUBLES
AU SPA DES CHUTES DE BOLTON**

Tirage le 23 janvier



Valeur totale de
1700 \$

en collaboration avec
énergie 106.1

Les marchands du CARREFOUR DE L'ESTRIE vous offrent la chance de gagner un des 10 forfaits doubles au SPA DES CHUTES DE BOLTON.

Chaque forfait comprend un accès aux bains et un massage pour 2 personnes.

Remplissez votre coupon dans le mail central.



Plus de 200 marchands